



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN**
**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



Troisième session du Comité de l'Administration et des Finances (CAF)

Marrakech, Maroc, 14-19 mai 2012

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DE
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité de l'administration et des finances (CAF) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a tenu sa deuxième session à Rome (Italie), le 9 mai 2011. Étaient présents à la session les délégués de 22 membres de la CGPM ainsi que les observateurs de pays non-membres de la CGPM (Fédération de Russie et Ukraine) et de six organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
2. La session a été ouverte par M. Mohamed Fathy Osman (Égypte), Président du CAF, qui a souhaité la bienvenue aux participants et remercié la FAO d'accueillir la session dans d'excellentes conditions.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

3. Le Président s'est référé à la déclaration des compétences et droits de vote de l'Union européenne et de ses États Membres, qui figure dans le document CAF:II/2011/Inf.4.
4. L'ordre du jour, adopté sans modification, est reproduit à l'Annexe A.
5. La liste des documents dont était saisie la Commission est reproduite à l'Annexe B.

RAPPORTS DU SECRÉTARIAT SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

6. Le Secrétaire exécutif en exercice a présenté un exposé en s'appuyant sur le document CAF:II/2011/2 «Rapport du Secrétariat sur les questions administratives et financières». Il a fait le point

des principales actions prises concernant la situation administrative et financière de 2010, insistant en particulier sur les sujets suivants: les recommandations adoptées par la CGPM en 2010, l'évaluation des performances de la CGPM, la dotation en effectifs et les questions afférentes pendant la période considérée, y compris la nécessité de renforcer le Secrétariat en 2011-2012, les réunions auxquelles le personnel du Secrétariat et le bureau de la CGPM ont pris part, les publications parues et celles qui étaient en préparation, la collaboration avec les partenaires existants et l'établissement de nouveaux liens avec d'autres organisations. L'accord entre la FAO et le Gouvernement italien concernant le nouveau Siège de la CGPM a également été illustré. Le Secrétaire exécutif en exercice a ensuite évoqué l'état d'avancement de la ratification de l'Accord portant création de la CGPM, tel que modifié en 1997. Il s'est également arrêté sur l'adoption du budget 2010 et les dynamiques qui ont animé la situation budgétaire jusqu'au 31 décembre 2010. Enfin, il a fait état des nouvelles ressources extrabudgétaires de la CGPM, fruit de la signature de deux accords, l'un avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne et l'autre avec le Gouvernement italien.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Recommandations adoptées au titre de l'Article V de l'Accord portant création de la CGPM

7. Le Comité a été informé que le Secrétariat avait officiellement transmis aux Parties Contractantes le texte des recommandations et résolutions adoptées à la trente-quatrième session de la CGPM (Grèce, avril 2010). Les décisions ont pris effet le 9 septembre 2010, à la fin du « délai de grâce ». Le Comité a été informé de la lettre adressée par le Liban concernant les Recommandations CGPM/34/2010/1 et CGPM/34/2010/2.

Évaluation des performances de la CGPM

8. Le Secrétaire exécutif en exercice a déclaré que le projet de rapport final élaboré par le Groupe d'examen des performances avait été distribué aux Membres de la Commission en octobre 2010, pour leurs commentaires. La version finale du rapport, tenant en considération les remarques de l'Union européenne, de l'Italie et de la Turquie, a été reçue en janvier 2011.

9. Il a également informé les participants que les conclusions du rapport concernant le fonctionnement des organes subsidiaires techniques avaient été présentées et commentées par un membre du Groupe d'experts de l'évaluation des performances à la treizième session du Comité scientifique consultatif (CSC) tenue en février 2011, et à la septième session du Comité de l'aquaculture (CAQ) tenue en mars 2011. Les commentaires du CSC et du CAQ à l'évaluation des performances ont été intégrés au rapport final respectif des deux comités.

Activités et fonctionnement du Secrétariat et besoins pour l'avenir

10. Le Comité a été informé que les activités intersessions du Secrétariat avaient consisté notamment à organiser et à coordonner 29 réunions, dont 17 réunions des organes subsidiaires du CSC y compris la session annuelle du Comité, et sept réunions des organes subsidiaires du CAQ et la session annuelle du Comité. Le Secrétariat avait élaboré 41 documents techniques et administratifs, dont 25 étaient déjà disponibles sur le site Web de la CGPM, sept avaient été publiés et neuf étaient en cours de parution.

11. Le Comité a été informé de la situation relative à la dotation en effectifs au sein du Secrétariat, et notamment du recrutement de Mme Pilar Hernandez (ressortissante espagnole) au poste de

Fonctionnaire chargée de la gestion de l'information (P2), en août 2010. Par ailleurs, pour le poste d'assistant administratif (G3) laissé vacant en décembre 2010, le processus de recrutement en était au stade final, la nomination étant prévue en juin/juillet 2011. Concernant la nécessité de renforcer le Secrétariat par des fonctionnaires techniques, la proposition de création de trois nouveaux postes dans les deux prochaines années (Expert de l'évaluation des stocks/de la dynamique des populations, Éditeur/traducteur de documents et publications techniques et Gestionnaire chargé des données de conformité) a été portée à l'attention du Comité. Par ailleurs, le Comité a été sensibilisé à la nécessité urgente de recruter un agent de sécurité/réceptionniste (G3) et un commis de bureau (G2) en vue du transfert au nouveau siège.

Situation relative au nouveau siège de la CGPM

12. S'agissant du nouveau siège de la CGPM, le Secrétaire exécutif en exercice a rappelé que le Directeur général de la FAO avait approuvé la prise en charge par l'Organisation, sur base volontaire, d'un montant de 46 000 EUR par an destiné à couvrir les coûts de services spécifiques (eau, électricité, etc.), alors que le pays hôte, l'Italie, contribuerait à hauteur de 100 000 EUR par an, correspondant à la somme restante du total estimé de ces coûts. Le Secrétariat travaillait en coordination avec le Service des infrastructures et de la gestion des installations de la FAO pour régler les questions d'ordre logistique et technique, afin d'assurer le transfert au nouveau siège d'ici au 1er juin 2011.

État d'avancement de la ratification des amendements à l'Accord portant création de la CGPM

13. Le Comité a été informé de la situation des acceptations des amendements de 1997 à l'Accord portant création de la CGPM. La situation demeurait inchangée, à savoir que 21 Membres avaient déposé leurs instruments d'acceptation, tandis que l'Égypte et Israël ne l'avaient pas encore fait. Concernant le cas de la République arabe syrienne, le Secrétariat avait reçu le 17 septembre 2010 une lettre de l'Ambassade de Syrie à Rome l'informant que la Syrie avait ratifié l'Accord le 12 juillet 2009. Cependant, selon le Bureau juridique de la FAO, cette lettre ne pouvait pas être considérée comme une ratification officielle, le modèle type servant expressément au processus de ratification n'ayant pas été utilisé.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Contributions des Membres au budget autonome

14. Le Secrétariat a informé le Comité qu'il avait envoyé une lettre d'appel de fonds le 17 juin 2010. Au mois de décembre 2010, la plupart des Membres avaient réglé leur contribution. Au total, 21 Membres avaient déposé leur instrument d'acceptation et versé leur contribution; deux Membres (République arabe syrienne et Égypte) n'avaient pas déposé leurs instruments formels d'acceptation, mais avaient versé leur contribution; un Membre (Grèce) avait déposé son instrument d'acceptation, mais n'avait pas versé sa contribution; un Membre (Israël) n'avait ni déposé son instrument d'acceptation (ni participé au vote pour la sélection du Secrétaire exécutif), ni versé sa contribution.

Situation financière 2010: budget autonome, arriérés de contributions et fonds fiduciaires

15. Le Comité a reçu des informations sur les principaux chapitres du budget de la période intersessions, au cours de laquelle le Secrétariat avait géré les dépenses en accord avec les priorités et le plan de travail définis par la Commission.

16. Des informations ont été communiquées au sujet de la situation des ressources extrabudgétaires de la CGPM (c'est-à-dire les contributions volontaires des Membres) reçues de l'Union européenne, de l'Italie et de l'Espagne, pour appuyer les activités des organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture. À cet égard, la déléguée de l'Union européenne a proposé qu'une annexe contenant des précisions et des explications plus complètes concernant les ressources extrabudgétaires soit ajoutée au rapport. Le Comité a approuvé cette proposition (Annexe C).
17. Le Comité a remercié le Secrétariat de sa présentation exhaustive des questions administratives et financières. Les participants se sont penchés sur les dépenses supplémentaires futures, anticipées par le Secrétariat dans le cadre d'un nouvel exposé.
18. Malgré la demande d'effectifs supplémentaires motivée par le surcroît d'activités auxquelles le Secrétariat devait se livrer pour mettre en œuvre le plan de travail défini par les organes subsidiaires de la Commission, certains délégués ont néanmoins fait part de leurs inquiétudes devant la proposition d'augmenter le budget de plus de 15 pour cent, compte tenu de la crise générale à laquelle était exposée la région méditerranéenne.
19. La déléguée de l'Union européenne a souligné qu'il était important de renforcer le Secrétariat de la CGPM, précisant qu'il convenait toutefois d'envisager un tel renforcement des ressources humaines une fois que les priorités auront été clairement établies. Elle a également demandé des précisions au sujet des postes vacants et des postes déjà pourvus.
20. Certains délégués ont indiqué qu'il fallait optimiser le budget, en misant notamment sur la formation et sur le soutien des projets mis en œuvre dans la région. L'utilisation d'internet pour la consultation et le téléchargement des rapports et des publications de la CGPM qui a été proposée, a été considérée comme un moyen de réduire les coûts.
21. Le délégué de Monaco s'est dit préoccupé de l'augmentation des contributions pour 2011 et a saisi cette occasion pour soulever la question de l'examen du règlement financier de la CGPM quant au calcul des contributions des Membres.
22. Le Secrétaire exécutif en exercice a expliqué que cette augmentation était due à la prise en compte d'informations fournies par la Banque mondiale, qui n'étaient pas disponibles auparavant, ce qui avait permis de procéder à un calcul plus précis.
23. Le représentant du Bureau juridique de la FAO a déclaré que la demande de modification du règlement financier de la CGPM avait été soulevée par Monaco en temps utile. Il a cependant précisé que tout ajustement de ces règles devait tenir compte de l'ensemble des répercussions pour les autres Membres.
24. A l'issue de ce débat et compte tenu de l'intérêt que la demande soulevée par le délégué de Monaco présentait pour tous les Membres, le Comité est convenu d'en inscrire l'examen dans un contexte plus large. À cette fin, il a été souligné que la question devait être étudiée par l'équipe spéciale qui proposera les modifications à apporter à l'Accord portant création de la CGPM, ainsi qu'au règlement financier et aux règles de procédure qui y sont associées.
25. Le Comité est convenu qu'une décision finale concernant la dotation en effectifs, l'adoption du budget et les priorités connexes, serait prise dans le courant de la semaine, après l'élection du Secrétaire exécutif et l'examen du plan de travail pour 2011.

Procédure de sélection du Secrétaire exécutif de la CGPM

26. Il a été rappelé au Comité que l'avis de vacance du poste de Secrétaire exécutif avait été publié

pendant la période allant du 18 novembre au 29 décembre 2010. Le groupe chargé de la présélection des candidatures s'est réuni le 11 mars 2011. Les Membres de la CGPM ont ensuite été invités à communiquer leurs préférences parmi les huit candidats présélectionnés. Une liste restreinte de cinq candidats a alors été établie sur la base des réponses reçues. L'élection finale, qui prévoit une audition et un tour de scrutin, donnera lieu à la nomination du nouveau Secrétaire exécutif de la CGPM.

Budget provisoire de la CGPM et contributions des Membres pour les exercices 2011 et 2012

27. Le Secrétaire exécutif en exercice a présenté ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur le document intitulé «Budget de la CGPM et contributions des membres pour 2011-2012» (CAF:II/2011/3).

28. Le document en question présentait une estimation des prévisions de dépenses au titre du budget autonome et incluait une ventilation entre les principaux chapitres du budget pour les exercices 2011 et 2012. La part du budget autonome devant être financée par chaque membre est calculée selon le barème figurant au Règlement financier de la CGPM. Ce document est à lire conjointement avec le projet de programme de travail de la Commission pour 2011 (documents GFCM:XXXV/2011/6 et 7) pour qu'il soit possible d'en évaluer les incidences budgétaires.

29. Le document portait deux questions à l'attention de la Commission. La première concernait le paiement d'un montant de 18 000 USD relatif à une dette remontant à 2004. La seconde se rapportait à une demande émanant de la Division de la coopération technique de la FAO afin que les coûts de service (égal actuellement à 4,5 pour cent) appliqués pour couvrir les frais de gestion des projets de la FAO soient révisés à la hausse. Il a été décidé, s'agissant de la première question, de demander l'annulation de la dette et, pour ce qui est de la seconde, d'appliquer les mêmes coûts de service à tous les projets de la CGPM.

30. Le projet de budget figurant dans le document susmentionné est issu du programme de travail du Comité scientifique consultatif (CSC) proposé pour 2011 tel qu'adopté à la treizième session de ce Comité, et du programme de travail 2011 du Comité de l'aquaculture (CAQ) adopté à la septième session de ce Comité. Il a également été ajusté pour tenir compte de l'actualisation des dépenses administratives et opérationnelles du Secrétariat et n'inclut aucune nouvelle proposition d'activités par la Commission. Le budget prévisionnel ne comprend pas non plus les coûts imprévus qui pourraient résulter du transfert au nouveau siège. Le cas échéant, le budget nécessaire pour couvrir de telles activités devra être additionné à cette estimation. Comme l'a demandé la Commission, le budget des projets de coopération financés par des ressources extrabudgétaires et exécutés par le Secrétariat est traité séparément du budget total de la CGPM.

31. S'agissant du budget autonome de la Commission, le Secrétaire exécutif en exercice a également présenté les contributions des Membres pour 2011-2012. Conformément aux dispositions de l'Article X du Règlement financier et à la décision prise par la Commission à sa trente-deuxième session, le projet de budget de l'exercice suivant a été présenté.

32. Sur la base des informations et des données dont disposait le Secrétariat et en partant du principe que la Commission approuverait l'ensemble des dépenses proposées, le montant total du budget autonome pour 2011 a été estimé à 1 869 987,00 Dollars EU et celui de 2012 à 2 335 711,00 Dollars EU. Cela représenterait un accroissement de 15,15 pour cent en 2011 par rapport au budget initial adopté pour 2010, et de 24,91 pour cent en 2012 par rapport au budget proposé pour l'année précédente.

33. Le document présentait enfin la situation des ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire celles qui proviennent de contributions volontaires de certains Membres) dédiées à l'appui du Comité de l'aquaculture et de ses groupes de travail. Référence était faite, en particulier, aux accords passés avec

la Commission européenne au titre du projet de coopération à l'appui des groupes de travail du Comité de l'aquaculture sur le développement durable de l'aquaculture (INDAM-Phase 2) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (SHoCMed-Phase 2); ainsi qu'au projet de coopération financé par l'Italie pour le renforcement de la coopération en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire (LaMed).

QUESTIONS DIVERSES

34. Aucune autre question n'a été soulevée.

ÉLECTION DU BUREAU

35. Le bureau du CAF a été élu à l'unanimité. M. Hachemi Missaoui (Tunisie) a été élu Président et MM. Aleksandar Joksimovic (Monténégro) et Mohamed Najih (Maroc) respectivement premier et second Vice-Présidents.

DATE ET LIEU DE LA TROISIÈME SESSION

36. La date et le lieu de la troisième session seront ceux de la trente-sixième session de la Commission.

ADOPTION DU RAPPORT

37. Le rapport a été adopté le 13 mai 2011.

Annexe A**Ordre du jour**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Rapports du Secrétariat sur les questions administratives et financières
 - 3.1 Activités et fonctionnement du Secrétariat et besoins pour l'avenir
 - 3.2 Progrès réalisés concernant la question du nouveau siège de la Commission
 - 3.3 État d'avancement de la ratification des amendements à l'Accord portant création de la CGPM
 - 3.4 Contributions des Membres au budget autonome
 - 3.5 Situation financière 2010: budget autonome, arriérés de contributions et fonds fiduciaires
 - 3.6 Évolution de la sélection du Secrétaire exécutif de la CGPM
4. Budget provisoire de la CGPM et contributions des Membres pour l'exercice 2011 et 2012
5. Questions diverses
6. Élection du bureau
7. Date et lieu de la troisième session
8. Adoption du rapport

Annexe B**Liste des documents**

CAF:II/2011/1	Ordre du jour et calendrier
CAF:II/2011/2	Rapport du secrétariat sur les questions administratives et financières
CAF:II/2011/3	Budget de la CGPM et contributions des Membres pour 2011-2012
CAF:II/2011/Inf.1	Liste des documents
CAF:II/2011/Inf.2	Accord portant création de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, Règlement financier et Règlement intérieur
CAF:II/2011/Inf.3	Termes de référence du Comité de l'administration et des finances
CAF:II/2011/Inf.4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres
CAF:II/2011/Inf.5	Évaluation des performances de la CGPM
CAF:II/2011/Inf.6	Rapport de la première session du Comité de l'administration et des finances
CAF:II/2011/Inf.7	Obligations et responsabilités d'un(e) expert(e) en évaluation des stocks/dynamique des populations auprès du Secrétariat de la CGPM

Situation des ressources extrabudgétaires de la CGPM

A sa trente et unième session, la Commission a exprimé le souhait que les ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire provenant de la contribution volontaire de certains Membres) figurent aussi dans l'exposé de la situation financière. Voici ce qu'il en est:

Activités achevées récemment

Le Projet de coopération de la Tunisie à l'appui du Centre régional du SIPAM (TEMP/INT/988/MUL - Assistance to SIPAM) a pris fin en novembre 2010.

Le Projet de coopération de l'Espagne à l'appui du Groupe de travail du CAQ sur les aspects commerciaux de l'aquaculture a été mis en œuvre d'avril 2008 à juin 2010 et a pris fin en septembre 2010.

Les activités du Groupe de travail sur le développement durable de l'aquaculture (WGAS) ont été réalisées avec l'appui du projet «*Développement de la sélection des sites et de la capacité de charge pour l'aquaculture en Méditerranée dans les zones appropriées*» (SHoCMed, Phase I). La Phase I de SHoCMed, financée avec l'appui de l'Union européenne, s'est déroulée d'octobre 2008 à novembre 2009. En 2010, le solde dû, d'un montant de 3 821,70 euros, a été reçu du donateur.

Les activités du WGAS ont également été mises en œuvre grâce à l'appui du projet «*Indicateurs pour le développement durable de l'aquaculture et directives pour leur utilisation en Méditerranée (INDAM, Phase I)*», financé avec l'appui de la Commission européenne. La Phase I de INDAM s'est déroulée de décembre 2008 à décembre 2009. En 2010, le solde dû, d'un montant de 1834 euros, a été reçu du donateur.

Activités lancées récemment

Projet de coopération de la Communauté européenne à l'appui des groupes de travail du CAQ sur le développement durable de l'aquaculture (INDAM, Phase 2) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (SHoCMed, Phase 2)

1. Un accord entre la DG MARE et la CGPM a été signé le 24 septembre 2010 pour lancer la Phase 2 de SHoCMed, avec une contribution de 60 938,79 euros (environ **85 138,75 USD**) représentant 30 pour cent des coûts éligibles du projet. LA CGPM a reçu un premier versement correspondant à 48 751,03 euros (**68 111 USD**), dont un montant de **24 806,07 USD** a été dépensé en 2010 pour les voyages et les consultants.

Un accord entre la DG MARE et la CGPM a été signé le 16 novembre 2010 pour lancer la Phase 2 de INDAM avec une contribution de 85 318,37 euros (environ **114 214,98 USD**), représentant 50 pour cent des coûts éligibles du projet pour la première année. La CGPM a reçu un premier versement correspondant à 68 254,70 euros (**91 372 USD**).

Projet de coopération de l'Italie à l'appui des activités de la CGPM: «Renforcement de la coopération en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée et mer Noire» (LaMed)

Le projet de «*Renforcement de la coopération en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée et mer Noire*» (LaMed), avec une contribution totale de 300 000 euros apportée par le Ministère des politiques agricoles, alimentaires et forestières de l'Italie (MiPAAF) a été lancé le 1^{er}

septembre 2010. Le projet comporte deux composantes: Composante 1 «Lois et réglementations des pêches en Méditerranée et mer Noire (*LaMed-1*)» et la Composante 2 «Gestion des lagunes côtières en Méditerranée: interactions entre l'aquaculture et les pêches de capture (*LaMed -2*)». La CGPM a reçu un premier versement correspondant à **171 648,00 USD**. Un montant de **25 742 USD** a été dépensé en 2010.